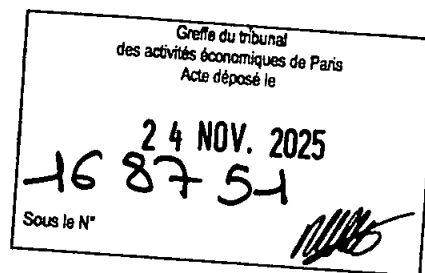


Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 24/11/2025 - 168751 - 1997 B 06549 - 411 921 455 - "4 A 4 PRODUCTIONS"



4 A 4 PRODUCTIONS

Liasse fiscale 2024-2025

Exercice comptable du 01/04/2024 au 31/03/2025

Version de travail éditée le 26/06/2025

4A4 PRODUCTIONS
10 Bis Rue Bisson - 75020 PARIS
Tél. : 01 53 36 72 88 - Fax : 01 53 36 73 64
RCS PARIS : B 411 921 455 - APE 921 C

certifié conforme

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'D' or similar, written over the words 'certifié conforme'.

1.

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

cerfa

N° 15948 * 06

Formulaire obligatoire (article 302
des lois A du Code général des impôts)
ADAPTE A LA TELEDECLARATION PAR TELEDECL.FR

Désignation de l'entreprise 4 A 4 PRODUCTIONS - SIREN : 411921455						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/03/2025	
ACTIF							
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	5 785 546	016	5 118 638	666 907	
	Immobilisations corporelles	028	101 009	030	87 973	13 036	
	Immobilisations financières (1)	040	8 411	042		8 411	
	TOTAL I (5)	044	5 894 965	048	5 206 611	688 354	
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	13 037	070		13 037	
	Créances autres (3)	072	155 743	074		155 743	
	Valeurs mobilières de placement	080	160 000	082		160 000	
	Disponibilités	084	177 659	086		177 659	
	Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	506 439	098		506 439		
TOTAL GENERAL (I + II)		110	6 401 404	112	5 206 611	1 194 793	
PASSIF						Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		62 772	
	Ecart de réévaluation			124			
	Réserve légale			126		5 336	
	Réserves réglementées			130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)		131	132			
	Report à nouveau			134		395 092	
	Résultat de l'exercice			136		-38 253	
	Subventions d'investissement			137		435 270	
	Provisions réglementées			140			
	TOTAL I			142		860 217	
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		205 569	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164			
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		4 086	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	1 276	172	5 640	
	Comptes courants d'associés			173		705	
	Autres dettes			175			
	Produits constatés d'avance			174		118 575	
TOTAL III			176		334 575		
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180		1 194 793	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	478 540	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

LG

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDECLIFR

Désignation de l'entreprise 4 A 4 PRODUCTIONS - SIREN : 411921455										☐			
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N° des lo 31/03/2025			
Ventes de marchandises						209	0	210	0				
Production vendue biens						215	0	214	41 000				
Production vendue services						217	0	218	46 369				
Production stockée									222	0			
Production immobilisée									224	577 620			
Subventions d'exploitation reçues									226	383 119			
Autres produits									230	173			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232	1 048 281		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									234	0			
Variation de stock (marchandises)									236	0			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)									238	0			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)									240	0			
Autres charges externes				dont crédit-bail mobilier		0	immobilier	0	242	437 957			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243	0	244	6 340				
Rémunérations du personnel									250	115 788			
Charges sociales									252	62 291			
Dotations aux amortissements				dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255	0	254	330 113				
Dotations aux provisions									256	0			
Autres charges				Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259	0	262	139 660				
				Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260	0						
Total des charges d'exploitation (II)										264	1 092 150		
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270	-43 869		
Produits financiers						(III)		280	5 819				
Produits exceptionnels						(IV)		280	400				
Charges financières						(V)		294	0				
Charges exceptionnelles				Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		(VI)	347	0	300	603			
				Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348	0						
Impôts sur les bénéfices						(VII)		306	0				
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310	-38 253		
B - RÉSULTAT FISCAL										312	0		
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col. 2										314	38 253		
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316	0					
	Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318	0					
	Provisions non déductibles						322	0					
	Impôts et taxes non déductibles						324	0					
	Divers et intérêts excédentaires	247	0	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	0	330	603					
	Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier (Part de loyers de réintégration)				249	0	251	0					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998	0					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999	0						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997	0		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelle	986	0	Zone franche urbaine	987	0		342	0				
	France Ruralités Revitalisation (FRR)	181	0	Jeune entreprise innovante	989	0							
	Zone restruct. défense	127	0	Zone revitalisation rurales	138	0							
	Bassins d'emploi à redynamiser	991	0	Investissements et souscriptions outre-mer	344	0							
	ZFANG 44 quaterdecies	345	0	Zone de développement prioritaire	993	0							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD	992	0										
	Créance report en arrière du déficit				346	0		350	0				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655	0							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)				643	0							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				645	0							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				647	0							
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)				648	0							
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641	0							
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990	0							
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649	0								
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)										356	0		
Déficits antérieurs reportables										0		360	0
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	0	
												372	37 650

LG

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES		
PENALITES DIVERSE		603

LG

3. IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise J A 4 PRODUCTIONS - SIREN : 411921450										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410	5 312 674	412	472 872	414		416	5 785 546		
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	6 858	442		444		446	6 858		
Installations générales, aménagements divers		450	70 884	452	2 532	454		456	73 416		
Matériel de transport		460	6 439	462		464	1 914	466	4 525		
Autres immobilisations corporelles		470	14 020	472	2 190	474		476	16 210		
Immobilisations financières		480	7 465	482	946	484		486	8 411		
TOTAL		490	5 418 340	492	478 540	494	1 914	496	5 894 965		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500	4 794 241	502	324 398	504		506	5 118 638		
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	5 654	532	557	534		536	6 211		
Installations générales, aménagements divers		540	64 469	542	2 186	544		546	66 655		
Matériel de transport		550	1 000	552	1 967	554	1 914	556	1 053		
Autres immobilisations corporelles		560	13 048	562	1 006	564		566	14 054		
TOTAL		570	4 878 412	572	330 113	574	1 914	576	5 206 611		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1 Transport											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%	0%			
1	1 914	1 914	0	0	0	0	0	0	0		
TOTAL	578	1 914	580	1 914	582	584	586	588	589		
Plus-values taxables à 19%			579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

LG

4. RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Designation de l'entreprise 4 A 4 PRODUCTIONS - SIREN : 411921453								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646				
	Sur comptes clients	650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666				
TOTAL		680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
				Dotations		Reprises			
Fonds commercial				681		683			
Autres immobilisations incorporelles				700		705			
Terrains				710		715			
Constructions				720		725			
Installations techniques, matériel et outillage				730		735			
Installations générales agencements aménagements divers				740		745			
Matériel de transport				750		755			
Autres immobilisations corporelles				760		765			
TOTAL				770		775			
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	340 276
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	340 276
Déficits de l'exercice								860	37 650
Total des déficits restant à reporter								870	377 926
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325		381			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380			
N° du centre de gestion agréé								388	0
Montant de la TVA collectée								374	12 072
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	77 490
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

LG

5. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : 4 A 4 PRODUCTIONS - SIPEN : 411921435		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/04/2024 et clos le : 31/03/2025		Données en nombre de mois : 12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		376	1
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	87 369
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	87 369
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	173
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	9 321
Subventions d'exploitation reçues		113	383 119
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	392 613
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		121	336 534
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	56 848
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	44 576
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	139 660
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	577 617
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée Total 1 + Total 2 - Total 3		137	-97 635
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	-97 635
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		020	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation		166	

LG

6. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III au CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FRNéant ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 4 A 4 PRODUCTIONS - SIREN : 411921455

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	4	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	4118
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	4118

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

Forme juridique	Dénomination	% de détention	Nb de parts ou actions
N° SIREN (si société établie en France)			
Adresse :			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	Mani MORTAZAVI	% de détention	28.31	Nb de parts ou actions	1166	
Nom d'usage	MORTAZAVI							
Naissance :	Date	08/06/1968	N° Département	99	Commune	TEHERAN	Pays	IRAN, RÉPUE
Adresse :								

Titre	M	Nom de famille	Yorrick LE SAUX	% de détention	28.34	Nb de parts ou actions	1167	
Nom d'usage	LE SACS							
Naissance :	Date	10/08/1968	N° Département	92200	Commune	NEUILLY SUR SEINE	Pays	FRANCE
Adresse :								

Titre	M	Nom de famille	David MATHIEU MAHIAS	% de détention	28.34	Nb de parts ou actions	1167	
Nom d'usage	MATHIEU MAHIAS							
Naissance :	Date	20/01/1969	N° Département	92012	Commune	BOULOGNE BILLANCOURT	Pays	FRANCE
Adresse :								

Titre	MME	Nom de famille	Andrea QUERALT LANGE	% de détention	15.01	Nb de parts ou actions	618	
Nom d'usage	QUERALT LANGE							
Naissance :	Date	09/02/1989	N° Département	99	Commune	ALCANAR	Pays	ESPAGNE
Adresse :								

LG

7. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025
Formulaire obligatoire (article 38 de
l'annexe III du CGI)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TÉLÉDEC.FR

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant ☒

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | 4 A 4 PRODUCTIONS - SIREN : 411921455 |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		905
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse :		

LS

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD
(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/04/2024 au 31/03/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : 4 A 4 PRODUCTIONS	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 411921455	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉBUT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES

Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD

Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD

Autres créances non reportable et non restituables

CRÉANCES REPORTABLES

Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD

Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %3) + (ligne 2 x 9 %3) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD

dont montant préfinancé

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte

1

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail

2

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés

3

Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)

CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE

Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD

Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD

Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)

Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)

Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)

LG

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD -	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

LG

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (PARIS 20)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante :

4 A 4 PRODUCTIONS - SIREN : 411921455

Année de déclaration :

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local :

Référence du local	7512006945745911C0202561
Invariant du local	751200694574
Adresse du local	Bâtiment A, étage 01, entrée 01 0010BRUE BISSON 75020 PARIS 20
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	PARIS HABITAT-OPH 4140
SIREN du propriétaire du local	344810825
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	16 436
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

Local :

Référence du local	7512007028285911C0202509
Invariant du local	751200702828
Adresse du local	Bâtiment A, étage 02, entrée 01 0010BRUE BISSON 75020 PARIS 20
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	PARIS HABITAT-OPH 4140
SIREN du propriétaire du local	344810825
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	15 788
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)	

LG

Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant
ECA SUR PROD EN COURS	118 575

LG

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/04/2024	et clos le	31/03/2025	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PSE imposable, cocher la case correspondante					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
4 A 4 PRODUCTIONS - SIREN : 411921455			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
10 RUE BISSON 75020 PARIS FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
			☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	37 650	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 10%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A	☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodécies	☐
Bénéfice ou déficit exonéré			Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case)					
☐					
5. Crédits d'impôt					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
6. Contribution additionnelle sur les valeurs ajoutées					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
7. Comptabilité informatisée					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	PENNYLANE
Comptable					
GMB A SELECO 5 RUE LESPAGNOL 75020 PARIS 20 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			☐	Nom du prestataire ECF	

LG

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS **ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Si déposé n° 2065-SD, cochez la case :		☐		
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a				
	payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:		c				
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts		d				
Montant des autres distributions:		e				
		f				
		g				
		h				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %		i				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j				
Montant des revenus répartis	Total (a à h)					
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS						
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M Mani MORTAZAVI 32 Rue de l'échiquier 75010 PARIS FRANCE	1 166					
M Yorrick LE SAUX 7 Rue armand Gautier 75018 PARIS FRANCE	1 167					
M David MATHIEU MAHIAS 42 Rue du Faubourg du Temple 75011 75011 FRANCE	1 167					
MME Andrea QUERALT LANGE 28 rue Tourtille 75020 PARIS FRANCE	618					
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre) _____ _____ _____						
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) _____ _____ _____						
J MONTANT DES RÉSULTATS SOUS LE						
Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				115 773	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
	MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
	MVLT imputée sur les PVL de l'exercice					
	MVLT réalisée au cours de l'exercice					
	MVLT restant à reporter					
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS						
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						
Nombre de reçus délivrés						

LG

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

Le 29 juillet 2025 à 15 heures, les associés de la société à responsabilité limitée 4 A 4 Productions, au capital de 53 357,16 Euros dont le siège social est à Paris 10 bis rue Bisson 75020 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés, sous le n° B 411 921 455 00027, se sont réunis aux bureaux sur la convocation qui leur a été adressée individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception le 01 juillet 2025 conformément aux statuts.

L'assemblée est présidée par M. Louis-Laurent Sylvain Albert André GRANDADAM gérant.

Le président constate que sont présents :

M. Yorick LE SAUX, propriétaire de 1167 parts

M. David MATHIEU-MAHIAS, propriétaire de 1167 parts

M. Mani MORTAZAVI, propriétaire de 1166 parts

Mme Andrea QUERALT LANGE, propriétaire de 618 parts

M. Louis-Laurent Sylvain Albert André GRANDADAM Gérant

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise des trois quarts des parts sociales au moins.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée et réceptionné d'envoi aux associés ;
- Les accusés de réceptions des lettres de convocation ;
- Le rapport de gestion de la gérance sur l'exercice écoulé ;
- Le bilan, le compte de résultat l'annexe ainsi que l'inventaire ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président indique que ces documents ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle à l'assemblée qu'elle est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- Lecture du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice
- Approbation de ces comptes clos au 31 mars 2025 ;
- Affectation des résultats et prolongation des fonctions du gérant ;

pe m. YLS Dmm
16

Puis il donne lecture des rapports de la gérance et ouvre les débats.

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont successivement mises aux voix :

Première résolution : après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice, l'assemblée générale déclare les approuver.

Deuxième résolution : la perte comptable de l'exercice, qui s'élèvent à -38 253 Euros, sera affecté au compte report à nouveaux.

Troisième résolution : Les fonctions de Gérant de Monsieur Louis-Laurent Sylvain Albert André GRANDADAM sont prolongées d'un an.

Ces résolutions sont approuvées à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et les associés présents.

M. Yorick LE SAUX,

M. David MATHIEU-MAHIAS

M. Mani MORTAZAVI

Mme Andrea QUERALT LANGE

M. Louis-Laurent Sylvain Albert André GRANDADAM Gérant

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU
29 juillet 2025 POUR L'APPROBATION DES COMPTES

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE : 4 A 4 Productions
AU CAPITAL DE : 53 357,16 €
SIEGE SOCIAL : 10 bis rue Bisson
75020 PARIS
R.C.S. : 411 921 455 00027

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée ordinaire afin de vous présenter notre rapport de gestion pour l'exercice clos le 31-03-2025

Nous vous rappelons que les comptes de notre exercice clos ont fait apparaître un résultat comptable négatif de -38 253 euros et un montant positif des capitaux propres de 860 217 euros.

Notre chiffre d'affaires hors taxes s'élève à 87 369 euros dont 46 369 euros de prestations de services. Les subventions audiovisuelles s'élèvent à 383 119 euros.

NATURE	PRODUITS	CHARGES	RESULTATS
Exploitation	1 048 281	- 1 092 150	- 43 869
Financier	5 819		5 819
Exceptionnel	400	-603	- 203
Impôts / bénéfices			
DAP souscription			
Total	1 054 500	-2 092 753	- 38 253

Le montant des investissements de l'exercice s'élève à 478 540 euros

Le montant des désinvestissements de l'exercice s'élève à 1 914 euros

Le montant de la dotation aux comptes d'amortissements s'élève à 330 113 euros

Le montant des diminutions de dotation aux comptes d'amortissements s'élève à
1 914 euros

Le montant des charges de personnel (salaires 115 788 et charges 62 291) s'élève à
178 079 euros

Le Gérant :



**TEXTE DES RESOLUTIONS
SOUMIS A L'ASSEMBLEE**

La gérance se propose de soumettre à l'assemblée générale ordinaire des associés convoqués pour le 29 juillet 2025 les résolutions suivantes :

Première résolution: après avoir entendu, la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Deuxième résolution: le résultat comptable de l'exercice, qui s'élèvent – 38 253 Euros, sera affecté au compte de report à nouveau.

Troisième résolution: la durée des fonctions du gérant Monsieur. Louis-Laurent Sylvain Albert André GRANDADAM est prolongée de un an.

